

HORS-DOSSIER

ALLEMAGNE-ALGÉRIE :

DEUX PÔLES DE LA VISION FRANÇAISE DE L'ALTÉRITÉ

par Jean-Robert Henry, Iremam, Aix-en-Provence

Pour l'auteur, l'identité française s'est en partie forgée en opposition aux images caricaturées et entrecroisées de l'Algérien et de l'Allemand. La "mission civilisatrice" de la France en Algérie a conforté sa vocation universalite, tandis que les voisins français et allemands, ennemis mais complémentaires, ont affirmé leur identité au miroir et au détriment de l'autre. Aujourd'hui, la construction européenne a transformé cette relation triangulaire en faisant de la Méditerranée une frontière identitaire.

En 1993, un colloque franco-allemand réuni à Francfort choisissait de porter un regard commun sur le rapport politique et imaginaire aux migrations dans les deux pays⁽¹⁾. Depuis, ce thème a inspiré divers séminaires et publications, où l'on s'est employé à comparer l'effet des migrations du Sud et de l'Est sur l'ensemble européen. Dans le même temps, d'autres rencontres franco-allemandes concentraient leur réflexion sur la Méditerranée et sur l'enjeu que le rapport différencié de chacune des deux sociétés à cet espace représente pour la construction de l'Europe⁽²⁾.

Il serait vain de ne voir là que des coalitions scientifiques de hasard, ou la réponse à de simples opportunités politiques. L'intérêt porté à ce type de questions souligne à quel point le rapport au Sud et à ses hommes, à commencer par ceux qui sont venus s'établir chez nous, est considéré aujourd'hui comme structurant pour la vision du monde et d'eux-mêmes des nouveaux Européens. Ceux-ci, tout en restant des Français et des Allemands enchaînés à leur

propre histoire, sont confrontés aux changements de configurations identitaires qu'entraînent pour eux la construction de l'Europe et son invention ou réinvention comme nouvelle mythologie collective. La prise en compte d'une telle évolution tend à devenir un problème de société majeur, qui s'impose à l'observation des chercheurs. Encore faut-il qu'ils sachent reconstruire la question sur un mode scientifique, avec leurs propres outils de recherche, en maintenant la distance par rapport aux préoccupations immédiates des acteurs ou aux attentes du public.

Aujourd'hui, le thème de l'immigration occupe une place centrale et presque obsessionnelle

1)- B. Falga, C. Wihtol de Wenden, C. Leggewie (dir.), *De l'immigration à l'intégration en France et en Allemagne*, Cerf, Paris, 1994.

2)- C. W. de Wenden et A. de Tinguy (dir.), *L'Europe et toutes ses migrations*, Bruxelles, Complexe, 1995 ; J.-R. Henry et G. Groc (dir.), *Politiques méditerranéennes entre logiques étatiques et espace civil. Une réflexion franco-allemande*, Karthala, Paris, 2000.

dans les débats nationaux français. Tout acte ou comportement des immigrés du Sud est prétexte à rappeler les règles du jeu fondamentales de la société française et les codes de conduite civiques, pour les confirmer, les mettre en cause ou les rénover. Il en est évidemment ainsi pour ce qu'on a appelé "l'affaire du voile", qui a réouvert le débat public sur la laïcité à la française, et a donné l'occasion à de nombreux intellectuels de gauche comme de droite de réactiver le "nationalisme républicain"⁽³⁾. Ce travail de confirmation et d'affichage des principes représentatifs de ce que nous sommes varie, bien sûr, selon les acteurs et leur position dans le champ du dicible ou du possible : en matière de "voile", un grand écart est souvent apparu entre le dis-

cours juridique responsable du Conseil d'État, et l'expression plus librement fantasmagorique des discours politiques. Dans les cas les plus extrêmes, l'immigration n'est pas seulement considérée comme une forme d'interpellation de la société française, elle est dénoncée comme une menace culturelle sur son identité, voire une menace physique sur son existence : c'est la fameuse équation "immigration égale insécurité" chère à l'extrême droite, qui a longtemps profité d'événements exceptionnels, comme les vagues d'attentats, pour imposer sa thématique à l'ensemble de la classe politique.

Le débat sur l'immigration existe bien sûr aussi en Allemagne, mais sous des formes et dans des conditions différentes : le port du voile, par exemple, ne fait pas scandale. C'est plutôt la question des attentats anti-immigrés, notamment dans les nouveaux *Länder*, qui sert d'aiguillon à la réflexion nationale sur l'immigration. La particularité du rapport français à l'immigration et des clivages de la société française sur ce sujet tient à une histoire qui n'est pas celle de l'Allemagne, et à des enjeux actuels qui ne se confondent pas non plus avec ceux vécus par la société allemande. Le facteur de différenciation réside surtout dans la nature des relations que la France a nouées et continue d'entretenir avec le monde extérieur, malgré son appartenance au projet européen.

À CHACUN SON UNIVERSALISME

C'est un truisme de rappeler que la conscience identitaire se forge dans le rapport aux autres. Mais cet Autre étant multiple, la relation iden-

titaire se développe rarement dans un cadre strictement bilatéral. Pour chaque pays, plusieurs faisceaux relationnels peuvent être simultanément déterminants, et produire entre eux des effets interactifs : le rapport d'identité-altérité reliant et opposant deux sociétés se trouve ainsi exalté par la référence aux tiers,

imprimant à la dynamique identitaire une logique davantage ternaire que binaire.

C'est ce qui peut s'observer dans le cas français : deux relations majeures de la société française avec le monde extérieur ont été particulièrement constructrices d'identité par reconnaissance d'altérité : celle avec l'Allemagne et celle avec l'Algérie. À l'occasion des conflits européens du passé, ces deux relations se sont fortement entrecroisées, au point d'inscrire en fait toute réflexion sur l'identité française dans un système triangulaire. Aujourd'hui, le poids de ces relations spéculaires continue à s'imposer, par héritage ou par sublimation, dans l'expression de ce que l'on appelle l'identité française, qui est aussi une représentation du rapport à l'universel⁽⁴⁾. Il faut y ajouter l'effet de la construction de l'Europe, qui crée ou accentue une frontière identitaire en Méditerranée : le rapport à l'immigration sert de révélateur à la formulation de notre conscience collective européenne, à un point tel que l'on peut se demander si les immigrés ne sont pas en partie victimes de l'évolution de cette quête d'une nouvelle image de nous-mêmes.

Depuis le début du XIX^e siècle, et peut-être avant, le rapport franco-allemand a été modelé par une relation caricaturale entre les deux sociétés.

*Toute une iconographie
vante la fraternisation
entre fils de Mahomet
et Français
contre la "barbarie"
germanique
et ses alliés turcs,
devenus
"viande de bocherie".*

tés. Chacune des deux sociétés a affirmé son identité au miroir et au détriement de l'autre, et s'est servie longtemps de ce pseudo-dialogue narcissique pour forger sa vision d'elle-même, du voisin – ennemi mais complémentaire –, et du monde extérieur tout à la fois. Du point de vue français, on se souvient de la célèbre formule résumant sans nuance la

pensée de Michelet : *"L'Angleterre est un empire, l'Allemagne un pays, une race ; la France est une personne."*⁽⁵⁾ Elle accompagnait toute une imagerie sur l'universalisme français, et la "mission civilisatrice" de la France vers le Sud, forgée à partir d'une comparaison caricaturale avec une civilisation allemande accusée de repli sur soi, bien qu'enviée pour l'universalisme de sa philosophie. Du côté allemand, on nourrissait aussi un rapport de fascination-condamnation avec la France, bien présent dans la célèbre question de Friedrich Sieburg : *"Dieu est-il français ?"*, et dans ses ouvrages de l'entre-deux-guerres (dont un très intéressant *Visage de la France en Afrique*), qui opposaient les charmes désuets du paradis français aux valeurs de progrès incarnées par la nouvelle Allemagne⁽⁶⁾.

3)- F. Lorcerie, "Les sciences sociales au service de l'identité nationale : le débat sur l'intégration en France", in D. Martin (dir.), *Comment dit-on nous en politique ?*, Presses de la FNSP, Paris, 1994.

4)- Une ancienne mais pertinente analyse de l'articulation entre le national et l'universel est celle de E. R. Curtius dans *Essai sur la France* (traduit de l'allemand par J. Benoist-Méchin), Grasset, Paris, 1932, p. 25 et s.

5)- J. Michelet, *Tableau de la France*, texte établi et présenté par L. Report, Les Belles Lettres, Paris, 1949, p. 92.

6)- F. Sieburg, *Dieu est-il français ?* (éd. française), Paris, Grasset, 1930 ; *Visage de la France en Afrique*, Les éditions de France, Paris, 1939.

Abaisés à tour de rôle par les défaites, les nationalismes des deux pays ont épuisé jusqu'à la lie les ressources de ce jeu de caricatures. Grâce à un travail considérable de connaissance mutuelle, cette imagerie franco-allemande a beaucoup perdu de sa superbe, ou tout au moins se trouve sublimée aujourd'hui vers des projets communs, qui exaltent la complémentarité des deux identités nationales plutôt que leur antagonisme. Le rôle fondateur et nodal des deux pays dans la construction de l'Europe est devenu indissociable du mythe de réconciliation qui les unit désormais, et qui constitue l'un des rares cas, dans les relations internationales, de retournement total et fécond d'un antagonisme séculaire. Si le jeu de miroir franco-allemand ne peut exclure le retour occasionnel à de vieux réflexes en cas de crise, il est aujourd'hui géré en commun et fait l'objet d'analyses sereines⁽⁷⁾.

UNE CONTORSION JURIDIQUE ENTRE DEUX PRINCIPES

À un moindre degré, d'autres relations spéculaires avec des nations européennes ont contribué, pour chacun des deux pays, à définir ou à affirmer l'identité collective. L'Angleterre a joué pour la France le rôle d'ennemi puis d'ami privilégié. Mais, avec elle comme avec l'Allemagne, le jeu de miroir avec une autre société restait celui d'une concurrence à l'intérieur des mêmes valeurs de la modernité. Or, dans une logique différente, il y a eu pour la France, à la même époque, un autre face-à-face identificateur très important, cette fois avec une société non moderne, l'Algérie.

Depuis 1830 (le parallélisme chronologique avec l'Allemagne est remarquable), la France moderne s'est faite aussi pour une grande part au miroir de cet autre "ennemi complémentaire" qu'a été l'Algérie. Certaines de nos valeurs, y compris ce que l'on peut appeler le "national-universalisme", se sont affinées et éprouvées au

feu du rapport avec une société dominée et colonisée, perçue tout à la fois comme très proche dans l'espace et très différente de mœurs et de mentalité, posée tantôt comme irréductiblement différente, tantôt comme "civilisable", "modernisable", "assimilable"⁽⁸⁾. Plus tard, avec la colonisation de la Tunisie et du Maroc, ce rapport a englobé l'ensemble de l'Afrique du Nord, mais avec toutefois moins d'intensité que dans le noyau relationnel franco-algérien. Le jeu de miroirs franco-algérien n'a pas concerné seulement les valeurs abstraites des sociétés, ni les espaces qu'elles occupent – le désert africain a figuré par excellence dans l'imaginaire français l'espace non civilisé –, mais aussi bien sûr les hommes. Il a façonné les rapports entre individus, les définitions de soi et de l'autre, les images et stéréotypes accolés à chacun, et il a guidé les comportements individuels.

Ainsi, la doctrine de l'assimilation (mot relevant nettement d'un vocabulaire identitaire), dont on affirme qu'elle continue à jouer un rôle majeur dans le modèle migratoire français, est directement issue du vocabulaire, des pratiques et des compromis juridiques de l'expérience coloniale franco-algérienne. Ce compromis colonial, antérieur au "compromis républicain"⁽⁹⁾, est un accommodement formel, une contorsion juridique entre le principe d'égalité naturelle des individus hérité de la Révolution et l'inégalité de fait des conditions coloniales. Par un jeu sur les mots et sur les temps, l'assimilation conjugue l'égalité au futur, elle transforme le principe d'égalité en processus d'égalité et d'identification, en reporte à terme l'application. Cela ne veut pas dire que ne soit pas présente dans l'esprit des légistes et des politiques, de façon sous-jacente, une vision ethnique ou raciale du rapport colonisateurs-colonisés. Mais elle est soit refoulée du discours juridique explicite, soit atténuée et traitée en catégorisation provisoire appelée à disparaître.

Sans jamais rompre totalement, sauf sous Vichy, avec les principes républicains, l'Algérie coloniale a été un véritable laboratoire de vocabulaire politique et juridique quant à la définition de l'Autre et de soi, et au caractère évolutif de ce rapport identitaire : c'est en 1831 que la catégorie "Européens" est apparue pour la première fois

dans le langage juridique français, face aux catégories de "musulman", d'"arabe", d'"indigène" (mais aussi de "juif", selon un schéma déjà triangulaire d'identification qui sera confirmé par la formulation du sénatus-consulte de 1865, avant d'être réduit au système binaire "Européens" - "musulmans" par le décret Crémieux de 1870)⁽¹⁰⁾.

STATUT PERSONNEL MUSULMAN ET CITOYENNETÉ FRANÇAISE

Ces catégories d'origine ethnoreligieuse sont seulement, dans l'esprit du législateur, des catégories de départ. Leur énoncé juridique va être rapidement assorti de mesures prévoyant leur transformation ou leur disparition. C'est notamment le travail du sénatus-consulte de 1865 sur l'état des personnes en Algérie, qui affirme que "*l'indigène musulman est français*", une nationalité sans alternative qui n'est assortie de la citoyenneté que si l'intéressé renonce à son statut personnel. L'exposé des motifs du sénatus-consulte de 1865 est en pleine continuité avec la célèbre *Lettre de l'Empereur sur l'Algérie*, qui elle-même sert de préambule au sénatus-consulte du 22 avril 1863, "*relatif à la constitution de la propriété en Algérie, dans les territoires occupés par les Arabes*". L'exposé des motifs de 1863 est le premier texte à affirmer que "*la nationalité*

**Dans les années vingt,
l'immigration
coloniale apparaît plus
sûre que certaines
immigrations
européennes,
dénoncées comme
"cheval de Troie"
de visées germaniques.**

française accordée au peuple arabe est la consécration de liens formés sur les champs de bataille. Désormais, l'indigène arabe, déclaré Français est, en quelque pays qu'il se trouve, sous la protection de la France... Mais le plein exercice des droits de citoyen français est incompatible avec la conservation du statut musulman..."⁽¹¹⁾ Ce fai-

sant, l'argumentaire du sénatus-consulte préfigure le fameux débat sur la distinction entre nationalité et citoyenneté qui rebondira dans les années 1980, mais posé en termes inverses. À l'époque comme aujourd'hui, ces dispositions se veulent progressistes et généreuses.

Il faut aussi mettre en relation ce traitement particulier de la "question indigène" avec le paradoxe colonial français, qui éclaire bien des différences par rapport à l'expérience migratoire allemande. La France a développé un empire colonial important à un moment où elle n'avait pas véritablement besoin d'exutoire démographique ou d'espace vital, mais commençait à devenir pays d'immigration européenne. L'expansion coloniale faisait par contre

7)- *Esprit-Geist, 100 Schlüsselbegriffe für Deutsche und Franzosen*, Jacques Leenhardt et Robert Picht (éd.), Piper, Munich, 1989.

8)- Cf. J.-R. Henry, "La France au miroir de l'Algérie", dans "Algérie 20 ans", numéro spécial d'*Autrement*, mars 1982, et "Entre Germains et arabes : les avatars d'une vision française des migrations", in *De l'immigration à l'intégration en France et en Allemagne*, op. cit.

9)- Cf. G. Noiriel, in *De l'immigration à l'intégration en France et en Allemagne*, op. cit.

10)- Adolphe Crémieux fit adopter ce décret attribuant la citoyenneté française aux juifs d'Algérie.

11)- Cf. J.-R. Henry, "L'identité imaginée par le droit : de l'Algérie coloniale à la construction européenne", in D. Martin, op. cit.

office d'exutoire et de moyen pour un nationalisme blessé par la défaite de 1870. Dans la perspective de la revanche, les colonisés devenaient une ressource humaine (illustrée par le fameux mythe de "l'armée noire" qui vaut aussi pour l'Afrique du nord) destinée à compenser le déclin démographique relatif de la France par rapport à ses voisins germaniques⁽¹²⁾. Face à la menace allemande, la "mère patrie" s'ouvrait à ses "enfants" colonisés, en inscrivant l'inégalité coloniale dans l'appartenance à une même famille.

C'est dans ce contexte colonial spécifique que se sont développés les flux migratoires entre les deux rives de la Méditerranée : d'abord des flux du Nord vers le Sud, dans lesquels les Français étaient minoritaires par

rapport aux autres Européens, venus d'Italie, d'Espagne, de Malte, puis, au XX^e siècle, des flux du Sud vers le Nord.

DES FILS DE MAHOMET CONTRE LA BARBARIE GERMANIQUE

La perception de l'immigration maghrébine en France a été fortement influencée par la façon dont se sont croisées et ont évolué les deux relations spéculaires majeures pour la France qu'ont été la relation avec l'Allemagne et celle avec l'Algérie. À partir de la Première Guerre mondiale, c'est moins par une migration économique que par une migration militaire que la société métropolitaine découvre à une échelle massive les hommes du Sud. Si des travailleurs kabyles viennent relayer les ouvriers français

mobilisés, ils sont moins nombreux que les centaines de milliers de tirailleurs coloniaux venus "aider" la métropole menacée par l'ennemi héréditaire : 300 000 combattants nord-africains ont pris part à la Grande Guerre, dont 170 000 Algériens ; 100 000 de ces combattants ont été victimes des combats, dont 25 000 morts ; dans le même temps, 200 000 travailleurs sont venus remplacer les ouvriers français partis au front⁽¹³⁾. C'est alors tout le contraire d'une menace contre la société française. L'image donnée de ces mobilisés militaires et civils est très positive. Les journaux à grand tirage comme *L'Illustration* montrent les goumiers montant fièrement au front ; des récits et nouvelles brodent sur les relations de ces soldats avec leurs infirmières et leurs marraines de guerre métropolitaines qui leur tricotent



Illustration parue dans *À la baïonnette*, édition du 28 septembre 1916.

des chaussettes, et à l'occasion esquissent une idylle ; toute une iconographie vante la fraternisation entre fils de Mahomet et Français contre la "barbarie" germanique et ses alliés turcs, devenus "viande de bocherie"⁽¹⁴⁾. En face, les caricaturistes allemands ironisent sur les effets de ces mésalliances militaires des Français et des Anglais.

Le sang versé sur les champs de bataille va donner aux combattants algériens un "droit du sang" à devenir français à part entière. La loi du 4 février 1919 – comme plus tard l'ordonnance du 7 mars 1944 – facilite pour eux les conditions d'accès à la citoyenneté française, sans abandon du statut personnel musulman. Sur le plan religieux, c'est "*en reconnaissance des dévouements musulmans qui ont si héroïquement contribué à arrêter le flot de la barbarie germanique*" qu'est conçue dès la guerre la création de l'Institut musulman et de la mosquée de Paris, afin "*d'offrir un centre intellectuel et moral, en toute indépendance, dans la capitale de la France, à ses enfants musulmans*"⁽¹⁵⁾.

Dans l'immédiat après-guerre, le discours reste complaisant vis-à-vis des ouvriers kabyles restés plus ou moins accidentellement en France, et les "mots pour dire" ces gens rangés dans le camp des "amis" restent marqués de sympathie, d'autant plus qu'ils résonnent avec tout un discours déjà ancien sur les similitudes entre le paysan auvergnat et le paysan kabyle⁽¹⁶⁾. Le ton change un peu lorsque, à partir de la fin des années vingt, se forme progressivement une véritable migration économique nord-africaine. La méfiance commence à se faire jour à l'encontre d'une main-d'œuvre de plus en plus politisée et impliquée dans les luttes politiques françaises. Quelques écrits ou romans portent la trace de cette inquiétude à l'égard des "sidis de banlieue", qui ne s'apparentent cependant pas encore à un rejet

raciste⁽¹⁷⁾. À cette époque, l'immigration coloniale apparaît toujours plus sûre que certaines immigrations européennes, dénoncées comme "cheval de Troie de visées germaniques ou 'étrangères'". L'immigration nord-africaine reste plus familière et plus maîtrisable car plus contrôlée : le retour dans la colonie est garanti dans la plupart des cas, les "indigènes" émigrés conservant leur statut de "sujet". Quant à l'assimilation sur place par mariage, elle est marginale et fait plus honneur à la société française qu'elle ne la menace.

DÉVELOPPEMENT PARADOXAL DE L'IMMIGRATION MAGHRÉBINE

La Seconde Guerre mondiale ramène à nouveau de fortes "migrations" militaires venues du Maghreb, toujours affectées d'un préjugé favorable à l'égard des "soldats de l'Empire". Après la défaite, Vichy se garde de tout discours raciste à leur égard, et à Londres, de Gaulle fonde largement sur eux l'espoir de faire revenir la France dans la guerre : la saga de la libération nationale part du Tchad ; tirailleurs et goumiers d'Afrique du Nord vont composer la moitié du

12)- La façon dont l'affaiblissement démographique relatif de la France a pu peser sur l'imaginaire collectif durant les deux derniers siècles est une question difficile à cerner, mais qui n'a cessé d'être présente dans l'expression du rapport au monde extérieur (cf. J.-R. Henry, "Entre Germains et Arabes...", op. cité.).

13)- Chiffres cités par A. Boyer, *L'Institut musulman de la Mosquée de Paris*, Cheam, Paris, 1992.

14)- Cf. par exemple les caricatures du journal satirique *À la baïonnette* (dir. Henriot), mars et avril 1915.

15)- Cité par A. Boyer, *L'Institut musulman de la Mosquée de Paris*, op. cité., p. 21-22.

16)- Cf. par exemple J. Chancel, *Le secret de l'émir*, Delagrave, Paris, 1920. Ce roman pour enfants, plusieurs fois réédité, semble avoir été le premier à mettre en scène – et à figurer par des illustrations – un ouvrier kabyle, promu au rang de héros positif d'une aventure qui l'entraîne de Paris au Proche-Orient.

17)- Cf. J. Damase, *Sidi de banlieue*, Fasquelle, Paris, 1937 ; ou encore, dans un genre plus alarmiste, un roman populaire d'anticipation d'Albert Bessières, *Lagonie de Cosmopolis*, Spes, Paris, 1929.

corps expéditionnaire français de la campagne d'Italie, et peupler à nouveau les cimetières de musulmans "morts pour la France". Pour les métropolitains, encore peu conscients de la gravité du problème politique algérien, la date du 8 mai 1945 n'est pas encore celle de l'insurrection de Sétif.

C'est seulement après la Seconde Guerre mondiale que la question de l'immigration maghrébine en France prend une dimension nouvelle et paradoxale : elle se développe et devient massivement familiale, au moment même où les liens se relâchent dans l'ordre politique entre la France et les sociétés du Maghreb. Le problème est accentué par le rôle actif que prennent, sur le sol français, les immigrants dans les luttes de libération nationales, particulièrement à l'occasion de la guerre d'Algérie. Enfin, il atteindra son paroxysme avec les indépendances et le reflux vers la France des migrations européennes venues au XIX^e siècle en Afrique du Nord.

Ce contexte paradoxal de développement de l'émigration maghrébine va susciter un changement très fort de sa représentation en France. De plutôt positive, car associée à la grandeur impériale et au service de la France, cette image prend une tournure de plus en plus négative (sauf à l'égard des harkis), et va s'associer à des pratiques de violences racistes, policières ou privées, qui n'avaient pas eu leur équivalent auparavant. Ce sont les ratonnades d'octobre 1961 à Paris, puis, à partir de 1971, les séries de crimes racistes, perpétrés semble-t-il par des groupes extrémistes (selon un schéma

qui se retrouve aujourd'hui en Allemagne dans les attentats contre les Turcs).

Dans cette nouvelle et négative représentation des immigrants, se conjuguent plusieurs paramètres classiques : peur du caractère massif de l'immigration, menace sur les "chromosomes français", rapport entre une population vieillissante et une population féconde, concurrence de la pauvreté avec des immigrants de plus ancienne installation... Mais ce qui domine sans doute est la délégitimation de la présence

des immigrants en France après l'indépendance des États d'origine. Ceci concerne tout particulièrement les Algériens. Dès lors qu'ils ne sont plus inscrits dans le cadre franco-algérien du processus d'assimilation, leur recherche d'insertion dans la Cité française devient suspecte ; ils sont moins traités en simples étrangers qu'en traîtres et en ennemis, renvoyés à une iden-

*Plus encore
que la décolonisation,
c'est la construction
de l'Europe qui
a progressivement
accentué l'écart
entre les deux rives
de la Méditerranée.*

tité (sans nationalité) d'"arabe", avec une connotation de différence culturelle irréductible qui se substitue à leur ancienne assimilabilité, même si en réalité le processus d'intégration à la société d'accueil n'a jamais été aussi puissant. Les "histoires arabes" qui prolifèrent en France sont très révélatrices du nouveau rapport de la société française aux immigrants maghrébins. Citons seulement une formule, relevée il y a quelques années sur un mur de Marseille : "*On a perdu l'Algérie, mais on a gardé les Arabes...*"

Ce discours de rejet n'est bien sûr qu'une tendance générale : tout un courant de pensée, syndical, politique, religieux, s'est attaché depuis la fin de la guerre d'Algérie à donner légitimité à la présence du "travailleur nord-africain", puis

de "l'immigré" appelé à s'installer durablement. D'autre part, le discours politique responsable tient un propos plus nuancé, y compris parfois à l'extrême droite, que l'imaginaire populaire. Néanmoins, le débat sur les conditions d'acquisition de la nationalité française et sur le rapport entre droit du sang et droit du sol reste depuis dix

ans gros de la référence algérienne, et du retournement d'image dû à la guerre.

L'EUROPE OPPOSÉE AU MONDE MUSULMAN

La délégitimation, propre à l'histoire franco-algérienne, de la présence des immigrés algériens dans la cité française est bien sûr accentuée par le processus de la construction franco-allemande de l'Europe. Cessant, sauf pour quelques rares hommes politiques, d'être un appoint français dans la rivalité avec l'Allemagne, les Nord-Africains sont désormais "altérisés", rejetés aux marges de l'Europe, renvoyés à une identité de "ressortissant extra-communautaire". Ils sont victimes du changement complet de vision géopolitique régionale qui s'est produit depuis un demi-siècle. Sans même se reporter à la Seconde Guerre mondiale, on se souvient qu'il y a encore moins de quarante ans, le Traité de Rome s'étendait à l'espace algérien, et qu'un slogan français proclamait : *"La Méditerranée traverse la France comme la Seine traverse Paris."*

Plus encore peut-être que le processus de décolonisation, c'est celui de la construction de l'Europe qui a progressivement accentué l'écart



Quand les tirailleurs coloniaux luttèrent contre l'ennemi héréditaire de la France...
Caricature inédite de 1918.

entre les deux rives. Aussi bien l'expansion de l'espace communautaire vers la Méditerranée, que l'extension de l'euro-péanité à des critères politiques, culturels, sécuritaires posent avec acuité le problème des limites de cette nouvelle Europe : l'idée d'une frontière "naturelle", physique, culturelle, humaine avec le sud de la Méditerranée, s'impose aujourd'hui d'autant plus à l'esprit des acteurs et du public qu'elle échappe à toute formulation explicite.

Après de multiples esquisses de dialogue entre la nouvelle Europe et ses voisins du Sud, la conférence de Barcelone, en novembre 1995, a entrepris de rationaliser ce qu'elle appelle le "partenariat euro-méditerranéen", c'est-à-dire la gestion de l'espace-frontière méditerranéen. Toutefois, cette politique complètement initiée par l'Europe reste pleine d'ambiguïtés, car l'"Euro-Méditerranée" n'est pas une nouvelle région internationale, mais seulement un régionalisme périphérique de l'Europe, travaillé par un processus d'inclusion-exclusion du Sud par le Nord. Il s'agit d'englober les riverains méridionaux de la Méditerranée, au premier rang le Maghreb, dans la zone d'influence économique, sécuritaire, culturelle de l'Europe, tout en dressant entre l'Europe et ces pays une

frontière politique, identitaire et une barrière migratoire les plus étanches possibles.

Dans cette "frontiérisation" sauvage et paradoxale de l'espace européen, la question de l'immigration se montre le plus puissant révélateur, non seulement des rapports avec le Sud et ses hommes, mais de l'identité européenne elle-même : se protéger contre les flux migratoires, c'est protéger la prospérité et la sécurité de la "forteresse Europe", perçue comme une vaste Suisse continentale ; c'est aussi contribuer à définir l'appartenance et la non-appartenance à la "famille" européenne sur des critères "culturels" inavoués, qui se révèlent en dernière instance ethno-religieux. Aujourd'hui, être européen, c'est d'abord s'affirmer différent du plus proche horizon d'altérité qui semble s'offrir à nous, le monde arabo-musulman. Ce faisant, on réactive la vieille opposition des statuts coloniaux entre "Européens" et "musulmans", sans l'inscrire, comme à l'époque, dans une perspective de dépassement. Au contraire, c'est au nom d'une perception implicite des différences irréductibles nous opposant au monde musulman que la question de l'adhésion à l'Union européenne de pays musulmans (Turquie, Maroc, Bosnie) est reportée *sine die*, ou exclue des scénarios actuels de développement de l'Europe.

La construction imaginaire et pratique (c'est-à-dire en premier lieu policière) du bornage identitaire de l'Europe fait aussi que l'intégration des millions d'immigrés originaires du Sud installés en Europe devient un débat majeur dans plusieurs pays européens. Alors que la diversité culturelle intra-européenne est posée comme une condition fondatrice du projet communautaire, le soupçon d'extranéité, voire de subversion culturelle, continue à peser sur ces immigrés, au point que finalement il n'y aurait pour eux de bonne voie d'insertion que celle qui passe par une intégration individuelle non communautaire aux sociétés européennes, c'est-à-dire

une renonciation totale aux traces d'une identité culturelle d'origine : c'est du moins clairement le marché qui leur est proposé en France.

UN "ESPACE MÉDITERRANÉEN" FANTOMATIQUE

À l'échelle méditerranéenne, le processus de recomposition des allégeances identitaires, lié pour partie au développement du projet européen, est évidemment porteur de risques majeurs. C'est ce que des écrivains et des intellectuels ont pressenti depuis longtemps, en réinventant le mythe néo-andalou contre les fractures culturelles : depuis le début des années quatre-vingt, la célébration de la solidarité et du dialogue culturel en Méditerranée, reprenant des thèmes chers à l'avant-guerre, a fourni le grain de centaines de colloques et de publications. Lors de la conférence de Barcelone, en 1995, les politiques ont fait leur cette prise de conscience des dangers de la fracture méditerranéenne, trop bien mise en évidence ces dernières années par une multiplication des conflits et des tensions dans la région, qui contraste avec la paix régnant dans l'espace communautaire voisin. Ils ont trouvé un peu vite une ressource miracle, en multipliant les références incantatoires à la "société civile méditerranéenne", et en confiant à celle-ci le soin de conjurer les périls présents et à venir par une coopération directe entre les hommes. Mais que signifie, à côté de la "citoyenneté européenne", une "société civile méditerranéenne" composée de deux "mondes différents", entre lesquels les déplacements migratoires seraient prohibés ? Sa reconnaissance officielle par les acteurs politiques nationaux et supranationaux n'est-elle pas surtout l'aveu de leur impuissance à gérer les enjeux actuels du champ méditerranéen ?

La nécessité de porter un regard critique sur l'instrumentalisation de cette "société civile", et le rôle excessif qu'on lui attribue dans la ges-

tion de l'espace méditerranéen, ne doit cependant pas conduire à en nier totalement la réalité et les effets, d'autant que ceux que l'on appelle les "immigrés" tiennent de fait une place majeure, et de moins en moins passive, dans cet espace méditerranéen de civilité.

Bien que peu présents dans les manifestations de Barcelone, les immigrés cessent progressivement d'être de simples figurants de la construction française ou européenne de la "question de l'immigration" pour devenir de véritables acteurs de leur destin. C'est finalement leur pratique – c'est-à-dire leur installation durable sans esprit de retour, leur intégration progressive sans rompre les attaches avec le pays d'origine – qui fait évoluer les choses, et surtout les représentations, en nuancant par les faits ce que celles-ci ont d'abstrait et de figé. C'est par exemple le jeu des immigrés d'origine algérienne sur les deux nationalités, sans se soucier des susceptibilités étatiques, qui a entraîné la reconnaissance officielle de leur pratique, notamment la conclusion de la convention franco-algérienne sur le service national. C'est aussi la constatation, chez les enfants d'immigrés algériens, de très fortes pratiques d'exogamie avec des "Français de souche" qui ébranle l'image populaire d'inassimilabilité de cette population, quitte à en susciter d'autres.

Il serait naïf d'imaginer pouvoir faire l'économie du jeu des stéréotypes autour de la dynamique identitaire. On a suggéré ici combien, dans le passé, celle-ci passait, pour les Français, par un système ternaire de représentation de soi par rapport à deux pôles d'altérité, germanique et nord-africain, absolument différents. Le processus européen n'y met pas fin, bien au contraire. Face à un destin communautaire européen encore flou – mais qui reste fondé sur le postulat du noyau franco-allemand –, l'altérité méridionale, incarnée en France par l'immigré d'origine maghrébine (ou définie par Jacques Berque comme la dimension arabo-musulmane de l'identité française) reste une référence concurrente d'autant plus opératoire dans la construction de l'image de soi qu'elle intervient également dans le débat sur l'identité francophone. Les développements tout récents du débat français sur l'immigration montrent la vitalité surprenante de cette référence sudiste, et le partage de l'opinion entre son acceptation et son rejet. Elle conditionne en réalité le choix entre deux visions de l'Europe, celle d'une identité repliée sur elle-même et sur une perception essentialiste des différences culturelles, ou au contraire celle d'une Europe "sans rivages" et universaliste. ☉



A PUBLIÉ

.....
Dossier *L'héritage colonial. Un trou de mémoire*
N° 1228, novembre-décembre 2000

Dossier *Regards croisés France-Allemagne*
N° 1223, janvier-février 2000

Martina Nebel, "Les Africains noirs en Allemagne et en France au regard de l'histoire"
Hors-dossier, n° 1221, septembre-octobre 1999